

État de la Bibliothèque nationale du Québec
The State of the Bibliothèque nationale du Québec
Estado de la Biblioteca Nacional de Quebec

Philippe Sauvageau

Volume 39, Number 2, April–June 1993

Les bibliothèques nationales

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028742ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028742ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

The Bibliothèque nationale du Québec, whose role it is to collect the printed heritage, plays an essential role in the cultural life of Québec. After having defined the mandate of the library and briefly summarised its history, the author, the president and chief executive officer of the library, outlines the major challenges of consolidation and development: expansion of legal deposit, automation, administrative reorganisation and building.

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Sauvageau, P. (1993). État de la Bibliothèque nationale du Québec. *Documentation et bibliothèques*, 39(2), 89–93. <https://doi.org/10.7202/1028742ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

État de la Bibliothèque nationale du Québec

Philippe Sauvageau
Président-directeur général
Bibliothèque nationale du Québec

La Bibliothèque nationale du Québec, qui a pour mandat de rassembler le patrimoine documentaire publié, joue un rôle essentiel dans la vie culturelle du Québec. Après avoir défini le mandat de la Bibliothèque et posé des jalons historiques, l'auteur, président-directeur général de l'organisme, présente les grands dossiers liés à la consolidation et au développement: élargissement du dépôt légal, informatisation, réorganisation administrative et construction.

The State of the Bibliothèque nationale du Québec

The Bibliothèque nationale du Québec, whose role it is to collect the printed heritage, plays an essential role in the cultural life of Québec. After having defined the mandate of the library and briefly summarised its history, the author, the president and chief executive officer of the library, outlines the major challenges of consolidation and development: expansion of legal deposit, automation, administrative reorganisation and building.

La Bibliothèque nationale du Québec a été créée par une loi de l'Assemblée nationale du Québec, sanctionnée le 12 août 1967. Son mandat fondamental, inscrit dans la loi, consistait d'abord à «rassembler et conserver, si possible dans leur forme originale, des exemplaires des documents qui sont publiés au Québec ainsi que de ceux qui sont publiés à l'extérieur du Québec et dont le sujet principal est le Québec» (S.Q., 1967, c. 24).

La création de la Bibliothèque nationale du Québec constituait un acte important dans l'histoire culturelle du Québec. Seule institution à rassembler pour le bénéfice du public tous les documents publiés au Québec ainsi que les documents relatifs au Québec, la Bibliothèque était appelée à jouer un rôle unique et essentiel. Devenue la mémoire collective du peuple québécois, elle a constitué d'emblée un instrument majeur du maintien et du rayonnement de l'identité culturelle québécoise.

Afin de permettre à la Bibliothèque nationale du Québec d'assumer correctement son mandat, des dispositions de la loi imposaient à tout éditeur québécois le dépôt de deux exemplaires de chacune de

ses publications. Le Règlement sur le dépôt légal, entré en vigueur en 1968, visait autant l'édition gouvernementale que celle du secteur privé. Les documents publiés avant cette date étaient acquis par achats ou par dons. Le dépôt légal visait les livres et les brochures, les revues et les journaux, les documents cartographiques et les partitions musicales.

La Bibliothèque avait aussi pour mandat de compiler et publier la bibliographie nationale courante et rétrospective qui décrit les documents publiés au Québec. Elle devait voir à l'établissement et à la publication d'un index des principaux périodiques du Québec, encourager la recherche bibliographique et organiser des expositions ayant pour but de faire connaître et de mettre en valeur les richesses de ses collections.

Au cours des années qui suivirent sa création, la Bibliothèque nationale a développé des moyens qui lui ont permis de jouer son rôle avec une efficacité croissante. En 1969, le premier numéro de la Bibliographie du Québec paraît, et l'année suivante, la Bibliothèque est reliée au réseau de prêts entre bibliothèques uni-

Estado de la Biblioteca Nacional de Quebec

La Biblioteca Nacional de Quebec, cuyo cometido es reunir el patrimonio documental publicado, juega un papel esencial en la vida cultural de Quebec. El autor, presidente director general del organismo, tras definir el cometido y hacer un resumen histórico de la Biblioteca, presenta los grandes momentos de su consolidación y de su desarrollo: extensión del depósito legal, informatización, reorganización administrativa y construcción.

versitaires du Québec. En 1971, un atelier de reliure est mis sur pied, et la Bibliothèque, qui connaît régulièrement des problèmes d'espace, doit louer un étage dans un édifice de Longueuil, sur la Rive sud, pour y loger plusieurs services et stocker une partie de ses collections. En 1972 paraît le premier numéro de RADAR (Répertoire analytique d'articles de revues du Québec) dont la publication s'inscrivait dans les mandats de la Bibliothèque. Au cours de la même année, un service des publications est créé et la Bibliothèque présente en exposition, au Québec et à l'étranger, une rétrospective de l'imprimé québécois (1764-1972), à l'occasion de l'Année internationale du livre. L'année suivante, on crée un service de microphotographie ainsi qu'un magasin de conservation. De plus, la Bibliothèque adopte les normes internationales de description bibliographique (ISBD).

En 1974, la Bibliothèque publie le *Répertoire des périodiques québécois* et la première édition du *Catalogue des microéditions*; elle est aussi chargée d'attribuer les numéros ISBN aux éditeurs francophones canadiens. L'année suivante, la mise au point du fichier MARC

québécois permet la production automatisée de la version imprimée de la *Bibliographie du Québec* qui paraît en 1977. En 1978, on publie le *Catalogue des manuscrits* qui deviendra, en 1980, le *Guide des fonds d'archives privées* et, en 1992, le *Catalogue des fonds et collections d'archives privées*.

En 1980, le premier tome de la *Bibliographie du Québec 1821-1967* paraît. La même année, l'édifice qui abritait des collections et des services de la Bibliothèque à Longueuil est incendié, ce qui cause de lourdes pertes aux équipements et aux collections de conservation. Les services touchés sont relogés dans de nouveaux locaux à Montréal et à Ville Saint-Laurent. L'année suivante, une partie des services et des collections de la Bibliothèque occupent un édifice en cours de rénovation, rue Sherbrooke, à Montréal. Cet édifice abrite toujours une grande partie des activités de la Bibliothèque. En 1982, le *Répertoire des livres d'artistes au Québec, 1900-1980* est publié.

En 1984, la Bibliothèque publie le *Catalogue collectif des impressions québécoises, 1764-1820* qui répertorie la plus grande partie des imprimés québécois de cette époque, et l'année suivante, fait paraître l'inventaire des documents cartographiques antérieurs à 1820. En 1992, la Bibliothèque a publié aussi, en collaboration avec le Conseil québécois de l'estampe, *L'Estampe originale au Québec, 1980-1990* et, en collaboration avec la British Library, *Le Québec français : imprimés en français du Québec 1764-1990 à la British Library : Catalogue*.

La croissance rapide de la Bibliothèque cause cependant des problèmes qu'il faut résoudre. Les collections et les services sont répartis dans trois édifices et des espaces additionnels sont loués dans un quatrième édifice afin de répondre aux besoins de conservation. On devra même faire appel à une entreprise spécialisée, dès 1989, afin d'assurer le stockage de documents.

L'année 1989 constitue un tournant majeur dans l'histoire de la Bibliothèque nationale et de son développement: le gouvernement du Québec confère à la Bibliothèque un statut corporatif. Ce geste administratif a pour but, d'une part, d'ac-

croître la visibilité et le rayonnement de l'organisme aux niveaux québécois, canadien et international et, d'autre part, de donner à la Bibliothèque une latitude administrative nécessaire à sa visibilité et à son rayonnement.

La Bibliothèque nationale du Québec est donc, depuis le 1er avril 1989, un organisme mandataire du gouvernement, dirigée par un conseil d'administration composé de neuf membres, dont le président est aussi directeur général de la Bibliothèque. Cinq des membres du conseil ont été nommés après consultation du milieu des bibliothèques et de celui de l'édition ainsi que des associations d'écrivains et des universités, et l'un de ces membres doit être un bibliothécaire.

Si les mandats fondamentaux de la Bibliothèque demeurent les mêmes, les besoins en développement appellent des interventions éclairées. Représentatif des milieux concernés, le conseil d'administration s'est donc penché sur plusieurs questions cruciales pour la Bibliothèque: l'élargissement du dépôt légal, l'informatisation, la réorganisation administrative et la construction.

Élargissement du dépôt légal

À l'instar des autres bibliothèques nationales, la Bibliothèque nationale du Québec a le mandat de conserver et de diffuser les publications québécoises soumises au dépôt légal. Le règlement sur le dépôt des documents publiés, lié à la loi de 1967, a constitué la pierre angulaire du développement de l'institution puisqu'il a déterminé la nature et le contenu des collections faisant désormais partie du patrimoine du Québec. Ce règlement permettait de recevoir les livres et les brochures, les revues et les journaux, les livres d'artistes, les partitions musicales et les cartes et plans. Si l'ensemble de ces documents constituaient une richesse remarquable, celle-ci s'avérait incomplète en regard de la diversité du patrimoine documentaire québécois. Demeuré inchangé depuis 23 ans, le règlement sur le dépôt légal ne permettait d'offrir qu'un accès tronqué à la variété de la production culturelle québécoise contemporaine, puisque plusieurs types de documents n'étaient pas soumis au dépôt légal. La Bibliothèque a donc proposé

de modifier le règlement afin, d'une part, d'ajuster les prix au marché actuel, et, d'autre part, de constituer un éventail plus large et plus complet des documents publiés. Le nouveau règlement ajoute donc à la liste des documents déjà soumis les estampes originales, les affiches, les reproductions d'œuvres d'art, les cartes postales, les enregistrements sonores, les logiciels et les microformes. Il a été adopté par l'Assemblée nationale du Québec à la fin de l'année 1991. L'ajout de ces documents à l'ensemble des collections aura permis d'adopter une perspective plus riche dans l'élaboration du projet de construction avec la prévision d'espaces d'exposition et de consultation pour chaque type de documents.

Informatisation

De 1974 à 1985, le traitement informatisé des documents en format MARC s'est effectué dans une banque de données au Bureau central de l'informatique (BCI) du ministère des Communications du Québec. En 1985, la Bibliothèque a transféré sa banque de données bibliographiques au serveur UTLAS à Toronto. Les données étaient alors accessibles en ligne au personnel de la Bibliothèque et aux abonnés du serveur, mais le public devait consulter des microfiches ou la *Bibliographie du Québec* imprimée. Au cours des années qui suivirent, certains secteurs de la Bibliothèque, comme le dépôt légal et les collections spéciales, utilisèrent les ressources de la micro-informatique. L'informatisation se développait cependant de façon fragmentée et souffrait d'une absence d'intégration. Plusieurs secteurs n'étaient pas informatisés ni en voie de l'être. Un comité consultatif sur l'informatisation, composé d'experts dans le domaine, a donc été constitué afin d'identifier des solutions. Ce comité recommanda l'implantation d'un système intégré de gestion informatisé ainsi que le transfert de la base de données de Toronto à Montréal.

Au printemps de 1990, une structure d'implantation a été mise en place et le personnel responsable des divers secteurs d'activités de gestion documentaire a été associé à la définition des exigences afin de préparer un cahier des charges nécessaire à l'appel d'offres. Par la suite, le personnel a participé à l'évaluation des

soumissions visant à doter la Bibliothèque d'un système intégré de gestion documentaire. Et au terme de toutes ces étapes, en décembre 1990, le Conseil d'administration a entériné le choix du système Best-Seller et des équipements Hewlett-Packard proposé par Infocentre Corporation. L'ordinateur choisi devra répondre aux besoins de la Bibliothèque et des usagers jusqu'en 1998 et ses capacités d'expansion permettront d'en prolonger l'utilisation pendant quelques années au-delà de l'an 2000.

La base de données bibliographiques, comprenant le fichier bibliographique et le fichier d'autorité, a donc été convertie dans le système Best-Seller et appelée IRIS. Le *Répertoire des vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval*, servant de norme d'indexation pour la Bibliothèque nationale depuis 1976, a été intégré au système. Dès l'automne 1991, le personnel a été en mesure d'effectuer directement dans le système intégré le traitement des documents. Au printemps suivant, le catalogue d'accès public, disponible en ligne pour le personnel depuis janvier 1992, a été rendu accessible aux usagers de la Bibliothèque. Les bases de données locales sont normalisées et intégrées une à une au système intégré qui regroupera bientôt l'ensemble des documents de toutes les collections de la Bibliothèque. Au terme de l'intégration, la base de données IRIS comprendra 330 000 dossiers bibliographiques et 155 000 dossiers d'autorité. Le contrôle des périodiques est en cours d'intégration, de même que la gestion des acquisitions, du dépôt légal, du prêt et des inventaires. Tous les modules devraient être opérationnels à la fin de 1993.

L'étape suivante vise à offrir un accès en ligne à la base de données de l'extérieur de la Bibliothèque en établissant un lien avec les bibliothèques et les centres de documentation. On facilitera ainsi la recherche en ligne, la localisation en vue du prêt entre bibliothèques et l'importation directe de dossiers bibliographiques. Les éditeurs et les libraires pourront aussi interroger la base de données à distance.

Réorganisation administrative

La Bibliothèque nationale possédait un niveau d'encadrement du personnel qui n'offrait pas une efficacité maximale dans l'exécution des tâches, en dépit de la bonne volonté de tous. Les directeurs, seuls cadres habilités à gérer le personnel professionnel, étaient au nombre de trois et devaient assurer l'encadrement de 35 employés, en moyenne — professionnels et fonctionnaires confondus — alors que la pratique établit le nombre autour de 14. Un projet de plan d'organisation administrative supérieure (POAS) a donc été soumis au gouvernement du Québec qui accepta de doter la Bibliothèque nationale de neuf postes d'encadrement, comprenant le Président-directeur général, ramenant le niveau d'encadrement à une moyenne d'un directeur pour 14 employés. Par la suite, des plans de délégation des ressources humaines et des ressources financières furent élaborés afin de préciser le niveau d'intervention des gestionnaires et de leur offrir les moyens adéquats pour exécuter leur tâche. Le processus de dotation sera entièrement complété sous peu. Enfin, un programme de formation et de perfectionnement propose divers moyens permettant d'assurer le développement des ressources humaines et un programme d'aide aux employés a été mis en oeuvre afin de soutenir toutes les personnes qui font face à des problèmes personnels.

Cependant, l'efficacité d'une telle réorganisation repose sur une démarche concertée des gestionnaires et des responsables de dossiers. À cette fin, il s'est avéré prioritaire d'enchaîner les activités de la Bibliothèque dans des politiques accessibles à chacun et, dans certains cas, de prévoir des modalités d'application.

Politiques

Ainsi que sa loi le précise, la Bibliothèque nationale du Québec a pour fonctions de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié, les documents qui s'y rattachent ainsi que les documents relatifs au Québec. Les politiques découlent de ces fonctions qu'elles concrétisent et dont elles constituent le premier niveau de mise en oeuvre.

La première politique vise à circonscrire les modalités d'acquisition du patrimoine documentaire québécois publié et à préciser les limites de cette démarche. La politique de développement des collections définit en effet les orientations visant à constituer une collection nationale, énumère les catégories de documents visées et ordonne les critères de sélection. La priorité est accordée au patrimoine publié au Québec ainsi qu'aux documents relatifs au Québec, comme le prescrit la Loi, et la Bibliothèque vise l'exhaustivité dans ces collections. On privilégie aussi certains secteurs dans la collection de référence générale.

La deuxième politique a pour objet le traitement des documents et le contrôle bibliographique. Cette politique vise à établir les priorités pour les activités de la Bibliothèque nationale relatives au contrôle bibliographique; à définir le mode de description et d'analyse des documents relatifs au Québec et des documents étrangers; à déterminer les normes adoptées, le niveau de traitement descriptif et analytique et les priorités établies. La Bibliothèque applique les règles de catalogage anglo-américaines et utilise le cadre des vedettes-matière de la Bibliothèque de l'Université Laval pour l'indexation. Elle ajoute la cote Dewey à celle de la Library of Congress.

La politique de conservation, qui s'applique à l'ensemble des collections, expose les mesures préventives visant à protéger les documents et leur contenu ainsi que les mesures curatives ayant pour but de prolonger la vie des documents et de les rendre aptes à l'utilisation. La politique de l'exemplaire unique dérive de la précédente et vise à protéger cet exemplaire en rendant accessibles sur un autre support les informations qu'il contient. Ainsi, la Bibliothèque propose aux usagers un microfilm, une microfiche ou des photocopies. Un microfilm peut être produit et offert pour consultation dans un délai d'environ trois heures. Les usagers qui doivent absolument consulter le document dont il n'existe qu'une seule copie peuvent le faire dans des conditions qui en garantissent la préservation. Suite logique à ce processus, la politique de reproduction vise à promouvoir la production de microformes et à favoriser ainsi la conservation et la diffusion du patrimoine

québécois. Enfin, la politique en matière de photocopie complète le cycle des politiques liées à la conservation et formule des directives et des méthodes pour la photocopie des documents de la Bibliothèque.

Les collections de diffusion de la BNQ sont réparties en quatre divisions: monographies, publications gouvernementales et en série, collections spéciales et archives privées. Chacune de ces divisions a donné lieu à la formulation d'une politique d'élagage. Pour les monographies, la politique d'élagage propose des règles en vue d'élaguer les documents qui ne répondent pas aux mandats, aux objectifs de la Bibliothèque, ainsi qu'aux besoins de la clientèle. Il en est de même pour la politique d'élagage des collections spéciales. Pour les publications gouvernementales et en série, il faut identifier les types de documents qui pourraient être transférés ou élagués. Il peut s'agir de l'exemplaire d'utilisation de l'édition nationale, de l'exemplaire unique des documents relatifs au Québec ou de la documentation d'appoint. Enfin, la politique d'élagage des fonds d'archives privées vise à conserver dans les magasins d'utilisation et de conservation uniquement les fonds d'archives privées qui répondent à la politique d'acquisition et, dans les fonds d'archives, uniquement les documents qui ont une valeur de témoignage et d'information.

Un critère qui sous-tend la politique d'élagage est lié à l'utilisation du document. Il faut bien reconnaître que dans un nombre restreint de documents est utilisé très fréquemment. Une enquête menée à la Bibliothèque nationale de Russie a démontré que 92% des usagers consultaient des volumes publiés au cours des dix dernières années.

La BNQ s'est dotée aussi d'une politique qui vise à favoriser l'émergence des publications contribuant à la fonction de diffusion. Cette politique joue aussi un rôle de guide pour l'équipe responsable du programme des publications, de même qu'elle informe les collaborateurs appelés à participer à la réalisation des publications.

Enfin, une politique de tarification de la photocopie, de la télécopie et des prêts et emprunts entre bibliothèques complète la série des politiques liées aux fonctions de la BNQ. Cette politique vise à définir les principes d'une utilisation rationnelle des services de la Bibliothèque, à limiter les abus et à proposer une grille de tarification pour les services visés.

À ces politiques liées aux fonctions de la Bibliothèque s'ajoutent des politiques administratives. Le plan de gestion financière a pour but de préciser les délégations concernant le pouvoir d'engager financièrement la Bibliothèque et de définir les conditions d'exercice de cette délégation. La politique de gestion des documents administratifs vise à assurer une gestion efficace des documents administratifs et à répondre aux exigences des lois. Enfin, une politique de prêt ou de location des locaux entend favoriser l'utilisation des locaux pour des productions audio-visuelles.

Des normes et des procédures liées aux politiques décrites plus haut apportent les précisions nécessaires à la concrétisation des principes formulés. La BNQ dispose donc d'un instrument de gestion qui guide ses gestes et qui assure une meilleure transparence dans l'exercice de ses fonctions.

Construction

Tout en menant à terme sa réorganisation administrative, la Bibliothèque s'est penchée sur le projet de construction. Présentement, l'étroitesse des locaux, la dispersion des collections dans trois bâtiments, les aménagements inadéquats, les conditions climatiques qui prévalent ne favorisent d'aucune façon la diffusion et la conservation du patrimoine publié québécois dont la Bibliothèque a la garde. Il en découle une fréquentation réduite des salles de lecture. Depuis quelques années, celle-ci plafonne autour de 28 000 entrées. En 1991, on a consulté 18 970 livres, 34 884 revues et 30 879 journaux, 7 837 cartes et plans, 1 580 documents d'archives, 1 961 partitions musicales.

Un projet de construction a été défini peu de temps après la création de la corporation. Il prévoit la construction de

deux bâtiments, l'un voué à la diffusion et l'autre à la conservation. Le devis technique de l'édifice de diffusion a été élaboré à partir de trois orientations précises. La nouvelle bibliothèque nationale sera ouverte à tous, **accessible** et accueillante à son public: chercheurs, étudiants et visiteurs.

La nouvelle bibliothèque nationale utilisera des moyens de diffusion dynamiques et **modernes**, faisant appel aux nouvelles technologies. En somme, elle permettra à quiconque d'accéder au savoir et à l'information par les moyens issus des nouvelles technologies autant que par les moyens traditionnels.

La Bibliothèque nationale doit tenir compte non seulement des usagers situés à proximité des lieux physiques abritant ses services mais aussi des **besoins des clientèles en région**. Des mécanismes seront mis en place pour desservir adéquatement l'ensemble de la population québécoise par l'intermédiaire d'autres institutions réparties sur le territoire québécois. La Bibliothèque nationale assumera donc le leadership d'un **réseau** documentaire québécois et sera en relation avec les bibliothèques nationales et les grands systèmes d'information des autres pays.

Ainsi, le projet transmis au gouvernement prévoit que la Bibliothèque nationale dispose de deux édifices: l'un consacré à la diffusion et l'autre, à la conservation. L'édifice de conservation pourra être situé en périphérie du centre-ville, près des voies de communication rapides et dans un environnement qui permet de réduire les risques de catastrophes. L'édifice de diffusion doit être construit sur un site offrant la plus grande accessibilité et la plus grande latitude. C'est pourquoi les administrateurs de la Bibliothèque nationale ont recommandé que l'emplacement actuel de l'édifice Saint-Sulpice, situé au 1700, rue Saint-Denis, soit abandonné, malgré l'intérêt qu'il a soulevé longtemps. Récemment inscrit au registre des biens culturels, cet édifice ne pourrait subir les transformations importantes nécessitées par la nouvelle construction. Il véhiculerait de plus une image située aux antipodes des nouvelles orientations. C'est pourquoi il est prévu que la nouvelle Bibliothèque nationale du Québec soit construite sur un site plus approprié au centre-ville.

L'approche retenue permettra de favoriser tous les types d'utilisateurs sans compromettre la qualité des services pour aucun d'entre eux. À ce jour, le Ministre de la Culture a signé le décret recommandant à ses collègues du Conseil des ministres d'entreprendre les démarches afin de doter la Bibliothèque nationale d'un édifice de conservation et d'un édifice de diffusion adéquats et conçus en fonction de ses activités. L'approbation de ce projet par le gouvernement reste à venir.

CAMELOT

LIBRAIRIE INFORMATIQUE • LOGICIELS

Librairie agréée

1, Place Ville Marie
entrée Cathcart-University
Montréal, (QC), H3B 3Y1
tél 514-861-7400

*Choix fabuleux
service attentif*

1191, Place Phillips
Montréal, (QC), H3B 3C9
tél 514-861-5019
fax 514-393-4109



NICOLAS

Un système de gestion

de l'information



Réalisé et distribué par:

Les services informatiques
Bamyas inc.
4875, rue Rondeau
Laval, Québec
H7L 1K5

Tél.: (514) 666-0737
Fax: (514) 666-0743

- **Un système intégré: réseau ou monoposte**
Circulation + Catalogue + Recherche + Tri + Edition + Macro + Utilitaires de gestion; fonctionne en réseau ou en monoposte.
- **Un fondement pour l'avenir**
Nicolas utilise des technologies d'avant-garde et est écrit en langage C; il pourra croître et évoluer pour rencontrer vos besoins futurs.
- **Flexibilité**
L'utilisateur a le loisir de bâtir son environnement selon ses propres besoins et de le modifier à volonté (définitions, rapports, etc.).
- **Intégrité et Efficacité**
Grâce au concept de 'longueurs variables', NICOLAS ne stocke que les données réelles réduisant ainsi l'espace-disque nécessaire. L'usage de fichier B-TREE+ garantit une réponse très RAPIDE et REGULIERE aux recherches quelle que soit la grandeur des bases. Le verrouillage interne protège l'intégrité de vos données.
- **Installation facile**
Vous n'avez qu'à suivre le Guide d'installation. Le système est COMPLETEMENT OPERATIONNEL grâce à l'environnement complet fourni sur la disquette échantillons.
- **Et même plus: Les Echangeurs**
Des utilitaires de conversion puissants pour transférer les données de SDM, étudiants-Grics ou listes de la BCP.